

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

06/06/16

Dossier complet le

06/06/16

N° d'enregistrement

2016-0264

## 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement nécessaire au contournement nord de Valenciennes

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 51-a: Défrichement soumis à autorisation	Le projet de contournement nord de Valenciennes nécessite le défrichement de 21 ha de boisement répartis en: - 6 ha nécessaires à la réalisation de l'infrastructure routière - 15 ha nécessaires à la requalification environnementale du marais Foucart dans le cadre des mesures compensatoires du projet (zones humides,

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

L'aménagement projeté consiste en la création d'une voie nouvelle, en déviation de la RD375 actuelle, entre Saint Saulve et Raismes et contournant l'agglomération Valenciennoise par le Nord. D'une longueur de 5,2 km, cette infrastructure à 2x1 voie desservira également les communes de Beuvrages et Bruay sur l'Escaut.

Les impacts du projet et les mesures visant à les éviter, les réduire et les compenser ont fait l'objet d'une étude d'impact présentée aux services de l'Etat préalablement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et de l'enquête au titre de la loi sur l'eau. Ces enquêtes, menées conjointement du 15 octobre au 16 novembre 2012, ont conduit à la déclaration d'utilité publique du projet par arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2013.

La présente demande concerne les défrichements nécessaires à la réalisation du contournement nord de Valenciennes et de ses mesures compensatoires.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de contournement nord de Valenciennes répond à plusieurs objectifs :

- Structurer de réseau routier départemental dans la partie Nord de l'agglomération: à l'heure actuelle, le trafic routier se reporte sur des voies situées en agglomération dans des zones d'habitat dense, inadaptées pour répondre à la demande en déplacement (nombreuses intersections, passage à niveau ferroviaire...)
- Accompagner l'évolution du territoire, notamment dans son développement économique en facilitant l'accès à des zones importantes (développement de l'activité commerciale à Petite Forêt, développement des zones Poléco et Europe Escaut, développement du Port Fluvial de Saint Saulve...)
- Amélioration du cadre de vie des riverains, par le report du trafic sur une voirie adaptée (baisse du trafic jusqu'à 50 % sur le réseau actuel en agglomération): gains en termes de bruit, de pollution de l'air et de sécurité routière
- Préservation de la biodiversité: La renaturation du marais Foucart et du marais Cavennes ainsi que la création d'une voie verte reliant le marais Foucart aux rives de l'Escaut permettent de préserver et d'améliorer la biodiversité dans les cœurs de nature et de recréer le corridor biologique Est/Ouest

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en deux phases, d'une durée d'environ 3 ans chacune :

- 1ère Phase: section Est entre Bruay sur l'Escaut et Saint Saulve
- 2ème Phase: section Ouest entre Raismes et Bruay sur l'Escaut

Les travaux principaux seront :

- terrassements routiers et structures de chaussée
- assainissement de la plate forme routière par la mise en oeuvre d'un réseau étanche et la réalisation de bassin avant rejet dans le milieu naturel
- génie civil (12 ouvrages d'art)

Ces travaux entraîneront des défrichements à hauteur de 6 ha.

L'ensemble des impacts du projet en phase travaux et des modalités visant à les réduire ont été décrites dans l'étude d'impact du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et dans le dossier "loi sur l'eau" qui ont fait l'objet d'une enquête publique conjointe en octobre et novembre 2012.

En accompagnement des travaux d'infrastructure routière et dans le cadre des mesures compensatoires du projet, l'opération prévoit la requalification environnementale du marais Foucart (environ 100 ha) aujourd'hui exploité en peupleraie. Aussi, 15 ha de peupleraie seront défrichés afin de restaurer le caractère de zone humide et recréer des zones d'habitat d'espèce protégées (création de mare, de roselières notamment).

La localisation des zones de défrichement est présentée sur le plan en annexe.

Outre ces mesures compensatoires, des mesures d'accompagnement et d'atténuation des impacts sont également intégrées à l'opération: adaptation du tracé (notamment limitation des défrichements à la lisière sud du marais Foucart), suivi écologique du chantier par un ingénieur écologue, balisage des zones sensibles et mise en défense du périmètre de chantier pour la faune à mobilité réduite, phasage précis des dégagements d'emprise afin de limiter les perturbations (déplacement préalable des amphibiens au printemps, des espèces végétales protégées à l'automne, travaux de défrichement entre août et octobre).

Lors des concertations avec les services de l'Etat, il a été retenu le ratio de compensation de 2/1 sur l'ensemble du projet (soit 42 ha)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois réalisée, l'opération proposera donc une liaison routière à 2x1 voies se développant sur 5,2 km.

Le profil en travers retenu est celui d'une 2x1 voie, présentant les caractéristiques suivantes :

- Chaussée de 7,00 mètres (3,50 m dans chaque sens de circulation),
- Deux accotements de 2,50 mètres, situés de part et d'autre de la chaussée,
- Système d'assainissement, situé de part et d'autre de la chaussée ainsi que les bassins relatifs à l'assainissement de la plate-forme routière

Dans le cadre des mesures compensatoires du projet, le site du Marais Foucart, d'une surface totale de 100 ha dans lesquels s'inscrivent les 15 ha déboisés, sera requalifié et fera l'objet d'un classement au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département. Il sera ouvert au public et fera l'objet d'un suivi environnemental conformément aux prescriptions de l'arrêté portant dérogation à l'article L.411-2 du code de l'environnement.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de contournement Nord de Valenciennes a déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale préalablement aux enquêtes DUP et loi sur l'eau (avis joints au dossier). Les impacts du projet et les mesures visant à les supprimer, les réduire et les compenser sont présentés dans ces deux dossiers. Ces enquêtes, menées conjointement du 15 octobre au 16 novembre 2012, ont conduit à la déclaration d'utilité publique du projet par arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2013 (joint en annexe). Le projet fait également l'objet d'une demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement. Le dossier est actuellement en cours d'instruction : il a reçu un avis de la part du CSRPN et du CBNBL ainsi que du CNPN le 20 janvier 2015. L'arrêté préfectoral délivrant l'autorisation de dérogation a été signé le 2 mars 2015 (joint en annexe). L'instruction de ce dossier est gérée par F. Gabillard au niveau de la DREAL Nord Pas de Calais.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement (rubrique 51-a)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette routière totale	31,5 ha
Défrichement dû à l'assiette routière	6 ha
Aménagement du Marais Foucart	90 ha
Défrichement dû à l'aménagement du marais Foucart	15 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Infrastructure nouvelle traversant les communes de:

- Raismes
- Beuvrages
- Bruay sur l'Escaut
- Valenciennes
- Saint Saulve

Les défrichements sont situés sur les communes de Raismes, Beuvrages, Bruay sur l'Escaut et Saint Saulve. Plan de localisation en annexe.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50 ° 23 ' 44 " 18

Lat. 3 ° 31 ' 3 " 36

##### Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Contournement Nord de Valenciennes.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les secteurs concernés par la présente demande sont actuellement boisés, sans classement de type EBC. La zone du marais Foucart fait l'objet d'une activité Sylvicole (peupleraie gérée par un groupement Forestier).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Les communes concernées font l'objet d'un PLU opposable.  
Une mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été effectuée dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.  
Classement en zone: N, ND et UEb

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les ZNIEFF de type I "Massif forestier de Saint Amand et ses lisières" et de type II "Plaine alluviale de la Scarpe entre Fline-lès-Raches et la confluence avec l'Escaut", "Basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la Frontière Belge"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet (et les défrichements) se situe dans le périmètre du PNR Scarpe Escaut.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cartes de bruit ont été élaborées sur 63 communes par les deux communautés d'agglomération du Valenciennois (CAVM et CAPH). <a href="http://www.valenciennes-metropole.fr/cartes-observatoires/carte-du-bruit/">http://www.valenciennes-metropole.fr/cartes-observatoires/carte-du-bruit/</a>



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'air d'étude du projet global est concernée par la ZPPAUP "Vallée de l'Escaut" sur la commune de Valenciennes mais les défrichements sont en dehors (carte jointe, extrait du dossier d'étude d'impact p140).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte présentée en annexe (et présente dans l'étude d'impact du projet global p 90) présente la délimitation des zones humide du projet (critère végétation ou critère pédologique). Les défrichements se situent principalement en zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRMT Affaîssement du Valenciennois. Toutefois, comme le montre la carte en annexe (issue du dossier d'étude d'impact p189), le projet (et les défrichements), sont en dehors des zones d'aléa.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dossier d'étude d'impact du projet global a mis en évidence des sites potentiellement pollués (cf carte jointe, issue de l'étude d'impact p 193). Toutefois, les défrichements sont en dehors de ces secteurs.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme le montre la carte jointe en annexe (issue de l'étude d'impact p 91), le projet et les défrichements sont en dehors des périmètres de protection rapprochée des captage AEP.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" à proximité des zones de défrichement (500 m) et SIC "Forêt de Raismes Saint Amand Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe" située à 1,3 km au Nord. (cf carte en annexe, issue de l'étude d'impact p 111)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet et les défrichement sont en dehors de périmètre de protection des monuments historiques. Il est à noter que la zone du marais Foucart est intégrée à la zone proposée à l'UNESCO pour la cohérence du patrimoine minier (carte issue de l'étude d'impact p 140)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente demande ne concerne que l'aspect défrichement
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente demande ne concerne que l'aspect défrichement
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente demande ne concerne que l'aspect défrichement
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet global a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier de demande de dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement. L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des perturbations sur la faune et la flore est décrit dans l'arrêté de dérogation joint à la présente demande. Les surfaces de déboisement étaient affichées dans ces dossiers.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre 21 ha de défrichement.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente demande ne concerne que les défrichements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente demande ne concerne que les défrichements.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente demande ne concerne que les défrichements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La présente demande ne concerne que les défrichements.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La présente demande ne concerne que les défrichements.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La présente demande ne concerne que les défrichements.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La présente demande ne concerne que les défrichements.</p>
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les défrichements pourront avoir un impact sur la perception du paysage. Le site du marais Foucart est le plus remarquable dans le paysage. Le tracé du projet a été adapté pour n'avoir un impact que sur la lisière de boisement et éviter une</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une partie des défrichements se situe au sein d'une exploitation sylvicole (peupleraie du marais Foucart). Il est toutefois à noter que, dans le cadre des mesures compensatoires du projet, le Département se portera acquéreur de la totalité du marais Foucart.</p> <p>L'ensemble de ces dispositions a été présenté lors de l'instruction du dossier global. Les défrichements n'auront pas de conséquences supplémentaires sur la sylviculture.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les défrichements objet de la présente demande sont rendus nécessaires par le projet de contournement nord de Valenciennes.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les défrichements objets de la présente demande sont rendus nécessaires par le projet de contournement nord de Valenciennes. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact complète en 2012. Après instruction auprès des services de l'Etat et consultation de la population dans le cadre de l'enquête publique (enquête conjointe DUP/DLE), le projet a été déclaré d'utilité publique.

Par ailleurs, l'impact de l'infrastructure sur la faune et la flore a également été soumise au CNPN dans le cadre d'une demande de dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement et a reçu un avis favorable. L'arrêté portant dérogation a été signé le 2 mars 2015 et est joint en annexe à la présente demande.

Aussi, les défrichements nécessaires ne sauraient avoir des impacts supérieurs à l'infrastructure routière déjà soumise à étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- Dossier d'étude d'impact du projet de contournement Nord de Valenciennes</li><li>- Cartes extraites de ce dossier visées dans la rubrique 5. de la présente demande</li><li>- Arrêté portant déclaration d'utilité publique du projet de contournement nord de Valenciennes</li><li>- Arrêté portant dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lille

le,

06 JUIN 2016

Signature

DEPARTEMENT DU NORD  
DIRECTION VOIRIE DEPARTEMENTALE  
Programmation et Grands Projets  
Hôtel du Département  
51, rue Gustave Delory  
59047 LILLE CEDEX

**PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL 2011 - 205**

**OPERATION VAI 006**

**ROUTES DEPARTEMENTALE 135**

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

CANTONS de Saint-Amant-les-Eaux-Rive droite,  
Valenciennes Sud et Anzin

COMMUNES de Raismes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Saint-Saulve et  
Valenciennes

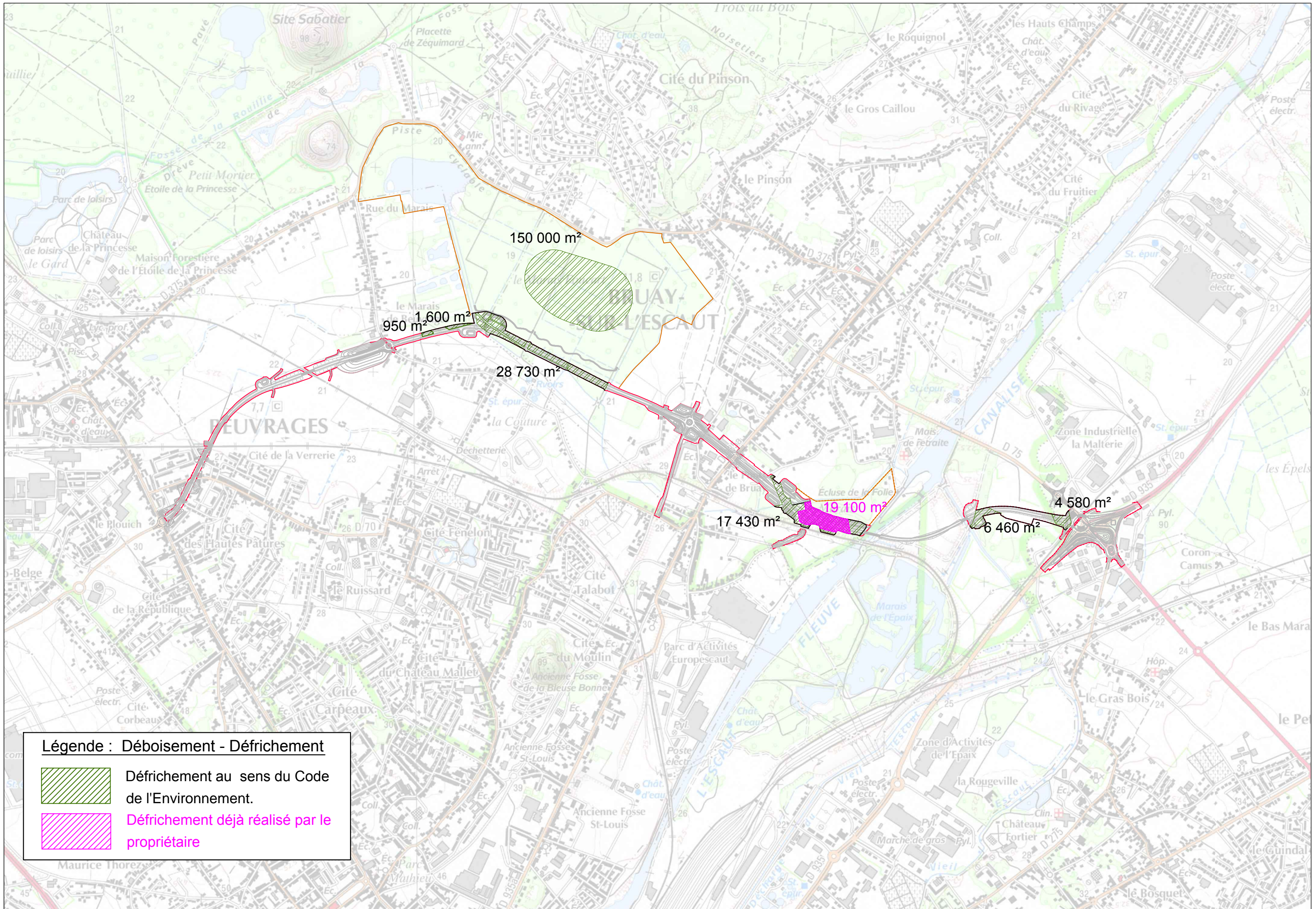
**Contournement Nord de Valenciennes**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une  
étude d'impact - Art. R.123-3 du code de l'environnement

**B.1 Plan de situation**

Indice	Date	Modifications			Plan N° : B.1
0					
					Echelle : 1/16 000°
Fichier source CAO : G:\_Partage\SGP\ - B.E - Opérations\VALENCIENNES\VAI006\ fiche du 6-2-2015-1015					
MAITRISE D'OUVRAGE			MAITRISE D'OEUVRE		
SERVICE GRANDS PROJETS	SERVICE GRANDS PROJETS	DIRECTION VOIRIE DEPARTEMENTALE PROGRAMMATION et GRANDS PROJETS	LE CHEF DE PROJET	LE DIRECTEUR DE PROJET	
Hervé TREHEIN Chef de projets	Benoît BRUNET Chef du service Grands Projets	Slimane BOUAKIL Directeur	Dressé par .	Visé par .	
Lille, le	Lille, le	Lille, le	le	, le	







# PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL 2011 - 205

## OPERATION VAI 006

### ROUTES DEPARTEMENTALE 135

### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

CANTONS de Saint-Amant-les-Eaux-Rive droite,  
Valenciennes Sud et Anzin

COMMUNES de Raismes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Saint-Saulve et  
Valenciennes

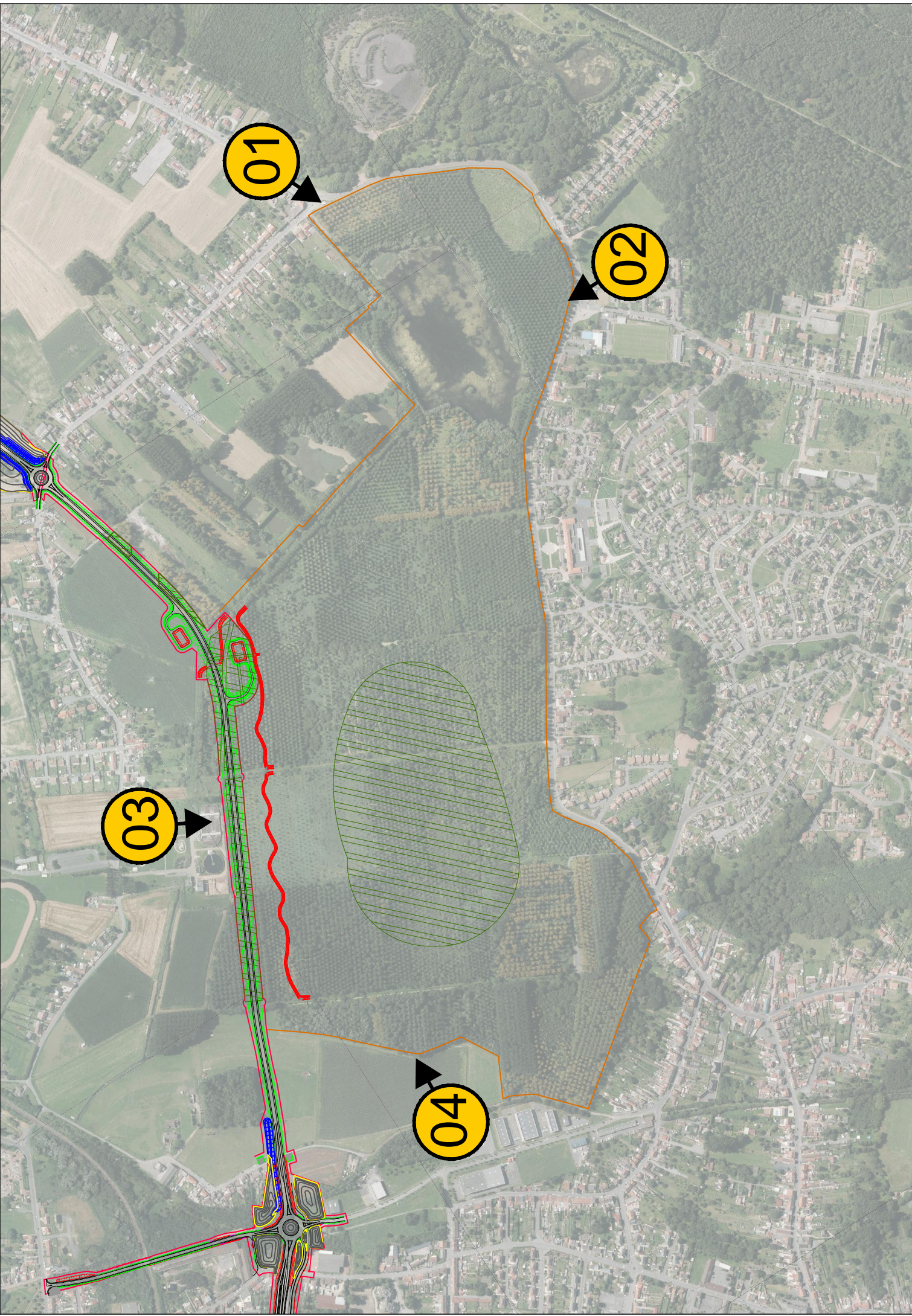
### Contournement Nord de Valenciennes

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une  
étude d'impact - Art. R.123-3 du code de l'environnement

### B.2 Reportage photographique

Indice	Date	Modifications	Plan N° : B.2	
0				
			Echelle :	
Fichier source CAO : G:\_Partage\SGP\ - B.E - Opérations\VALENCIENNES\VAI006\ fiche du 6-2-2015-1015				
MAITRISE D'OUVRAGE			MAITRISE D'OEUVRE	
SERVICE GRANDS PROJETS	SERVICE GRANDS PROJETS	DIRECTION VOIRIE DEPARTEMENTALE PROGRAMMATION et GRANDS PROJETS	LE CHEF DE PROJET	LE DIRECTEUR DE PROJET
Hervé TREHEIN Chef de projets	Benoît BRUNET Chef du service Grands Projets	Slimane BOUAKIL Directeur	Dressé par .	Visé par .
Lille, le	Lille, le	Lille, le	, le	, le





01

02

03

04

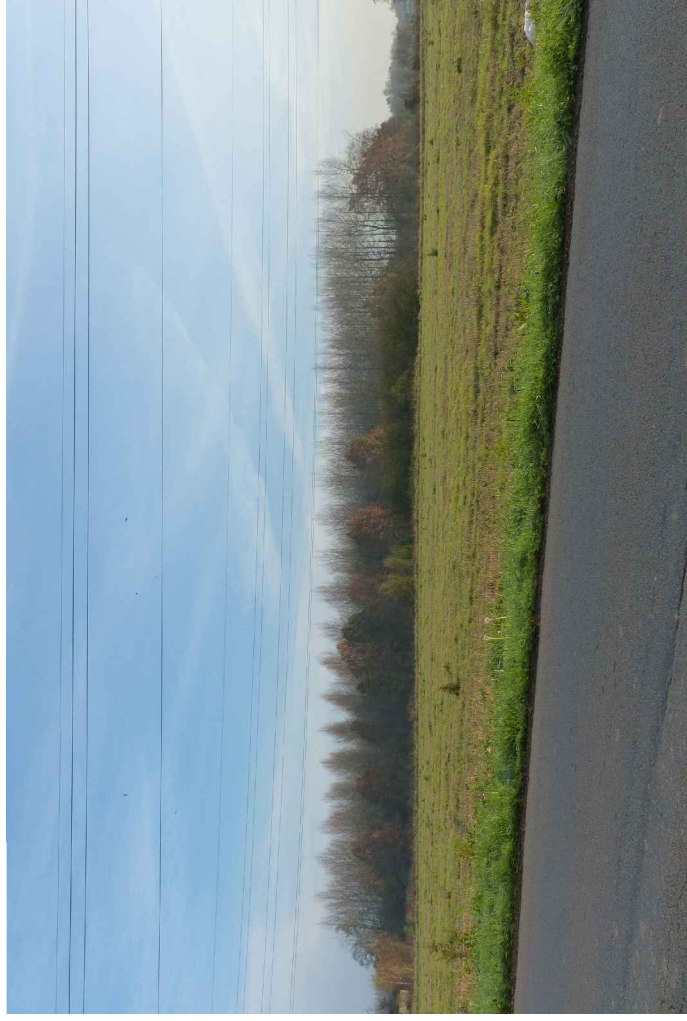




**Prise de vue n°1**



**Prise de vue n°2**



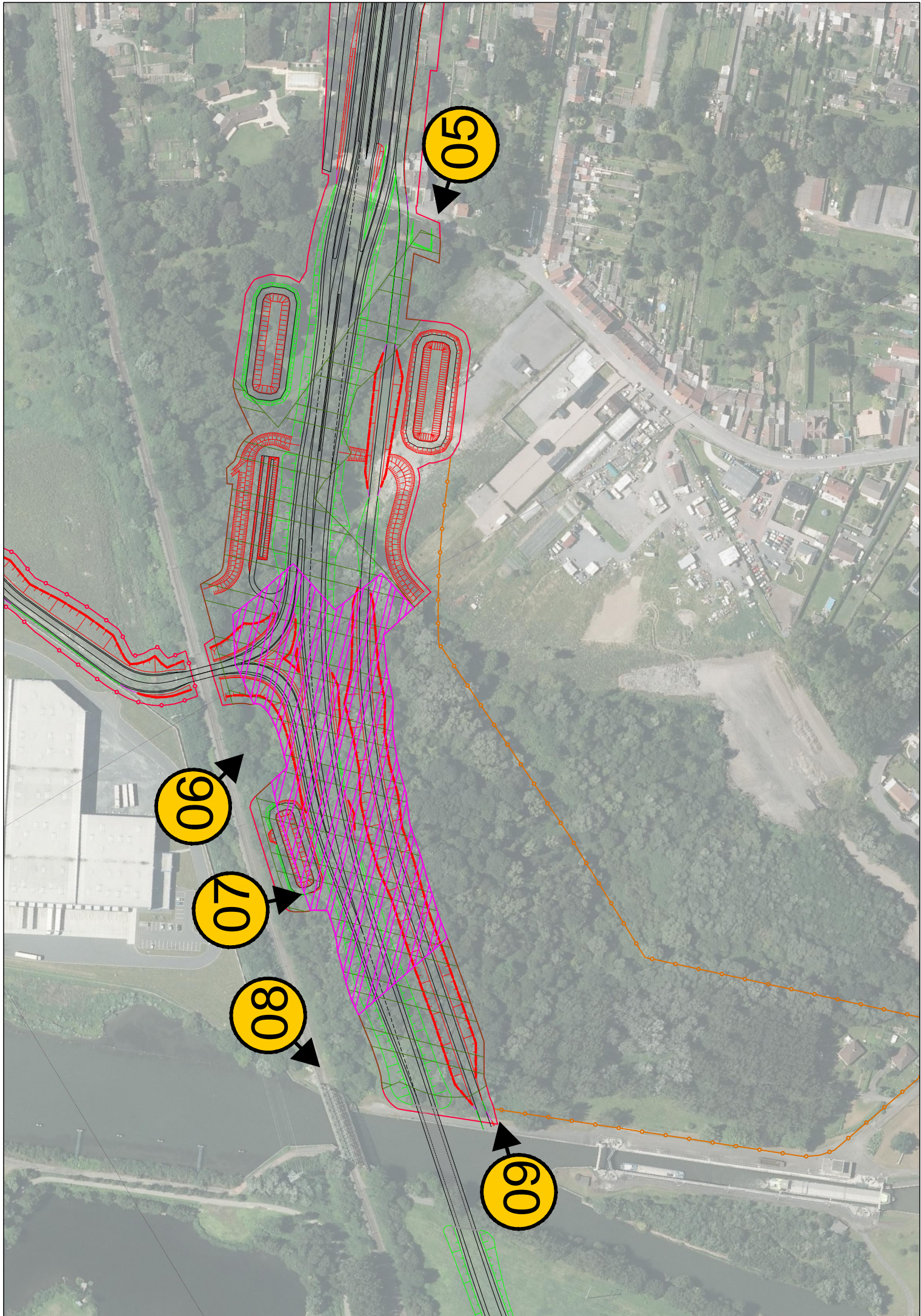
**Prise de vue n°3**





**Prise de vue n°4**





05

06

07

08

09





**Prise de vue n°5**



**Prise de vue n°6**



**Prise de vue n°7**



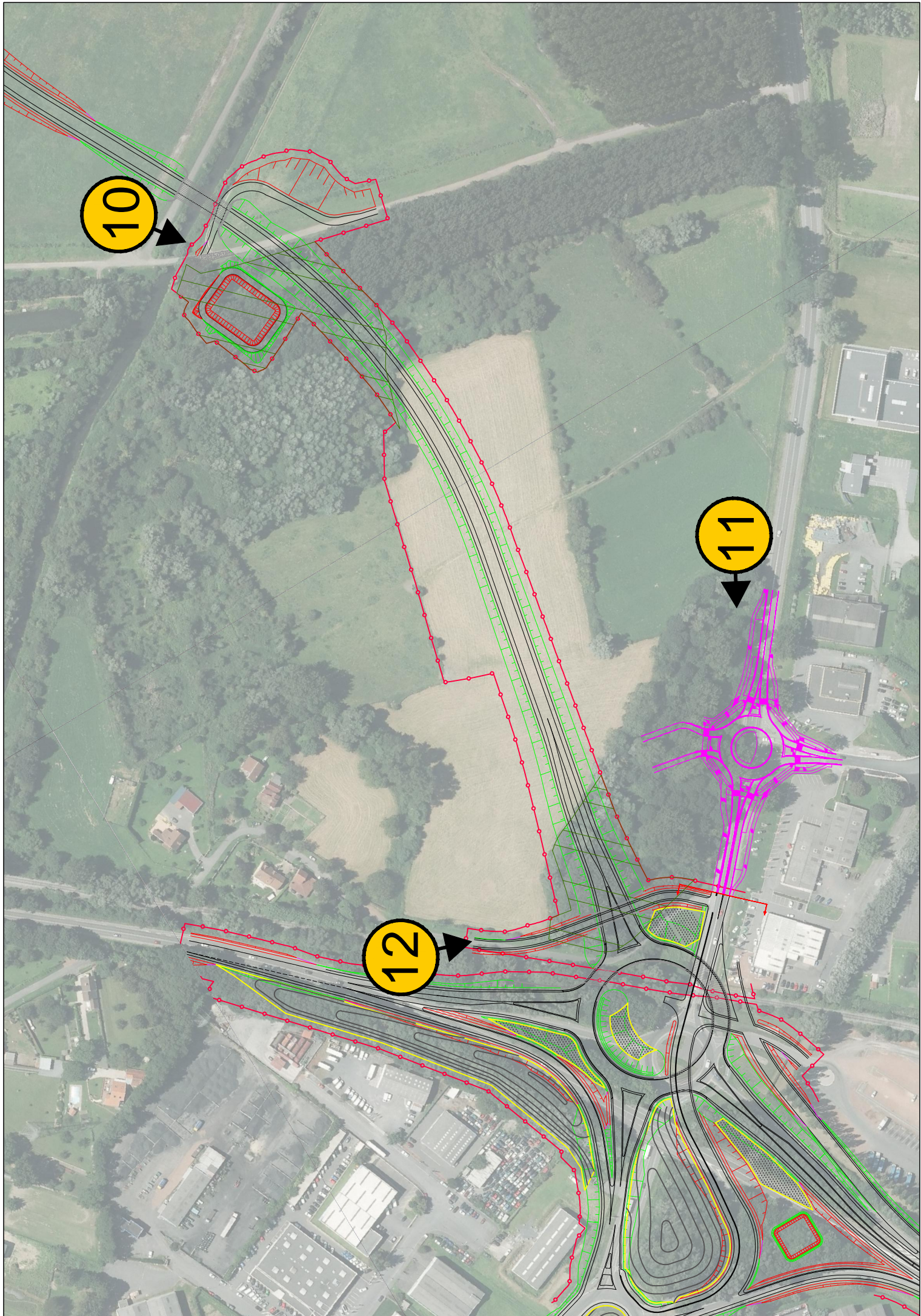
**Prise de vue n°8**





**Prise de vue n°9**





10

11

12





**Prise de vue n°10**

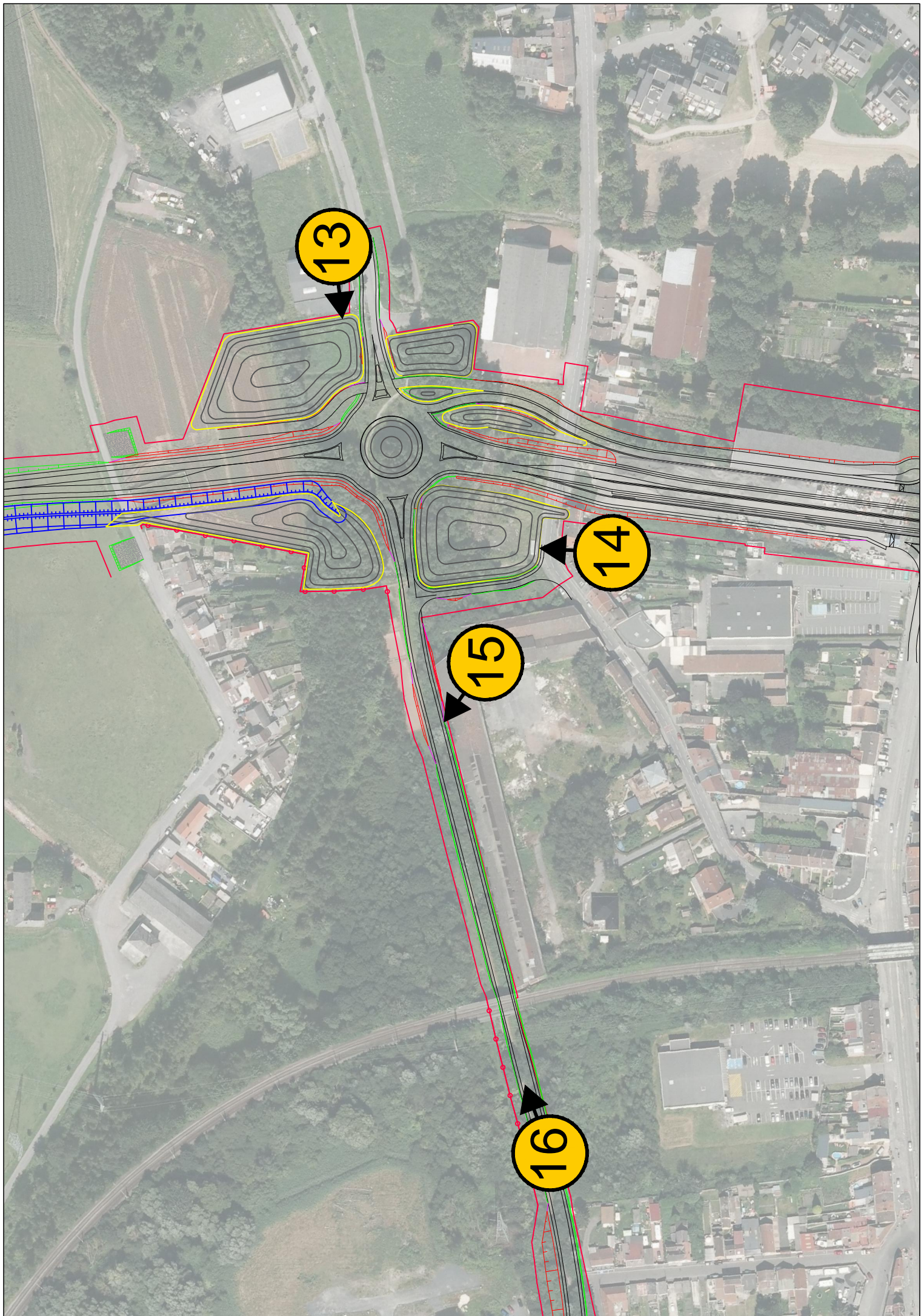


**Prise de vue n°11**



**Prise de vue n°12**





13

14

15

16





**Prise de vue n°13**



**Prise de vue n°14**



**Prise de vue n°15**



**Prise de vue n°16**